

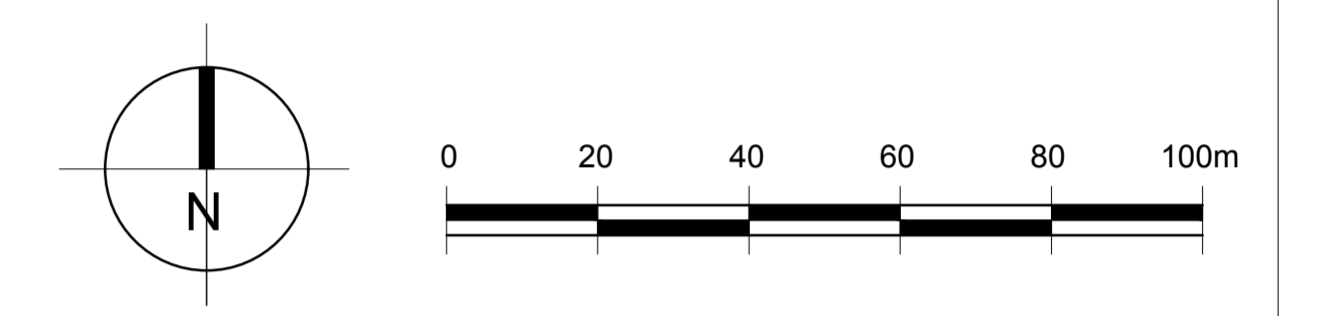
CAHORS

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

ARCHITECTES - A. MELISSINOS, V. PANDHI, G. SERAPHIN - URBANISTES
A. CHARRIER-ARCHEOLOGUE - IDE ENVIRONNEMENT

- PERIMÈTRE DU SECTEUR SAUVEGARDE
- IMMEUBLE, PARTIE D'IMMEUBLE, ÉLÉMENT OU ESPACE PROTÉGÉ
Par la législation sur les monuments historiques (pour des raisons graphiques de lisibilité, tout bâtiment inscrit ou classé monument ou partiellement est pointé en noir sur l'ensemble de son emprise)
- IMMEUBLE, PARTIE D'IMMEUBLE OU ÉLÉMENT À CONSERVER
Dont la démolition, l'emplacement ou l'altération sont interdits et la modification est soumise à des conditions spéciales
- IMMEUBLE POUVANT ÊTRE CONSERVÉ, AMÉLIORÉ, REMPLACÉ OU DÉMOLI
- IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE DONT LA DÉMOLITION POURRA ÊTRE IMPOSÉE
À l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
- EMPRISE VARIABLE DE CONSTRUCTION
Lorsque la limite est figurée par un trait continu, l'implantation est fixe, lorsqu'elle est en tirets, elle peut être variable
- EMPRISE VARIABLE DE CONSTRUCTION
Remplaçant un bâtiment démolé
- EMPRISE IMPOSÉE DE CONSTRUCTION
- EMPRISE VARIABLE OU IMPOSÉE DE CONSTRUCTION
Soumise à des conditions particulières
- MODIFICATION, ÉCRÈTEMENT, SURÉLEVATION POUVANT ÊTRE IMPOSÉES
À l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
- MAINTIEN DE LA HAUTEUR AU PLANCHER BAS DU PREMIER ÉTAGE
- ESPACE LIBRE À CONSERVER SOUMIS À PRESCRIPTION PARTICULIÈRE
- PASSAGE OUVERT AU PUBLIC
À rétablir ou à créer
- ESPACE LIBRE À CONSERVER OU À CRÉER
Au sol ou en terrasse
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ
Conformément au règlement
- PLANTATIONS EXISTANTES OU À CRÉER
(implantation indicative)
- PLAN ET COURS D'EAU À CONSERVER
(implantation indicative)
- ROCHERS ET TALUS À CONSERVER

PLAN ÉTABLI EN Décembre 2010
PLAN MODIFIÉ EN Octobre 2014



1502017

